Commune de Calanhel

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20261120-1211202603-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1211202603

Séance du 12 novembre 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 09/11/2026
Date d'affichage :
Procurations : 1

Le 12 novembre 2026 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents :	JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, HAMON Fanny, CHAMBRY Erwan, LE BRIS Véronique, LABAT-L'HELIAS Envel
Etaient absents :	BOURDONNEC Nathalie
Procuration :	BOURDONNEC Nathalie à JOBIC Cyril
Secrétaire de séance :	LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable 2025**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

Le syndicat mixte Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1er janvier 2019. Il regroupe en 2025, 5 services :

- 4 services exploités par la SAUR
- 1 service exploité par VEOLIA (Argoat)

Le présent rapport concerne uniquement le service VEOLIA (Argoat) dont les communes de ce service sont les suivantes : BULAT-PESTIVIEN, CALANHEL, CALLAC, CARNOET, DUAULT, LOHUEC, MAEL-PESTIVIEN, PEUMERIT-QUINTIN, PLOURAC'H, PLUSQUELLEC, SAINT-NICODEME, SAINT-SERVAIS et TREMARGAT.

L'eau est distribuée à 8500 habitants.

Les ressources en eau proviennent des ressources propres (station de l'Estremenal à CALLAC) pour une production de 63 143m3 en 2024 et 41 985m3 en 2025 et des importations 591 604m3 en 2024 pour 631 465m3 en 2025 pour le syndicat mixte de KERNE UHEL et 17 524m3 en 2024 pour 18625m3 en 2025 pour le syndicat de GOAS KOLL

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20261120-1211202603-DE

TRAOU LONG. Un total de 672 271m3 pour 2024 et 692 073m3 pour 2025, soit une augmentation de 2.95% par rapport.

Le nombre d'abonnements domestiques a augmenté de 0,80% passant de 4 354 abonnés (2024) à 4 389 abonnés (2025).

La consommation moyenne par abonnement est de 48m3 par an, elle était de 49m3 en 2024.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable, au 1er janvier 2026, l'Agence de l'Eau met en place une réforme de ces redevances. La redevance de pollution domestique est supprimée et 2 nouvelles redevances sont créées :

- La redevance de consommation d'eau potable à 0.32€/m3 en 2026 au lieu du 0.33€/m3 en 2025
- La redevance performance eau potable à 0.035€/m3 en 2026 au lieu de 0.02€/m3 en 2025

Le conseil municipal prend acte de ce rapport 2025 et précise qu'il est consultable en mairie.

Fait à Calanhel, le 12 novembre 2026

Pour extrait conforme

Le maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC